

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 840

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE 35

I. – À la fin de l’alinéa 5, supprimer les mots :

« qui élisent en leur sein un président ».

II. – En conséquence, compléter l’alinéa 7 par les mots :

« , qui préside la commission ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que la présidence de la commission d’attribution soit dévolue au représentant de l’État et non à un membre de l’organisme à HLM.